

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : R-3637-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

ET

REGROUPEMENT DES
GESTIONNAIRES ET DES
COPROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC

Intervenant

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU REGROUPEMENT DES GESTIONNAIRES ET
COPROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC (RGCQ) RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2008 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE
GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2008

Référence : GI-12, Document 1, page 1 de 2

Demandes:

1. Veuillez préciser les modalités de renouvellement de l'entente conclue entre Gazifère et Enbridge.
2. Veuillez préciser si d'autres avenues existent quant à l'approvisionnement de la franchise de Gazifère.
3. Veuillez préciser si la mise en service du terminal méthanier Rabaska changera la donne au niveau des approvisionnements gaziers de Gazifère.

Référence : GI-13, Document 1, page 5 de 9, lignes 5 à 20

Demandes:

4. Veuillez quantifier les coûts de branchement pour une résidence unifamiliale située sur le réseau de Gazifère.

5. Veuillez quantifier les coûts de branchement pour un immeuble à appartements détenus en copropriété et situé également sur le réseau.

6. Veuillez expliquer les écarts suite à vos réponses aux questions 4 et 5.

Référence : GI-13, Document 1, page 8 de 9, ligne 11

Demandes:

7. Veuillez expliquer de quelle façon Gazifère pourra s'assurer de la qualité du service des techniciens de firmes sous-traitantes.

Référence : GI-13, Document 2, page 1

Demandes:

8. Veuillez élaborer sur les méthodes utilisées par Gazifère pour déterminer les contributions financières exigées des clients.

9. Veuillez préciser si des contributions fixes sont automatiquement demandées aux clients lors d'un nouveau branchement.

Référence : **GI-14, Document 2.2.2, page 1, lignes 30 et 31**

Demandes:

10. Veuillez préciser l'origine du taux des obligations 10 ans prévu pour l'année témoin 2008.
11. Veuillez justifier l'utilisation d'une prime de risque de 1,20 %.

Référence : **GI-14, Document 2.3, page 1, lignes 4 et 5**

Demande:

12. Veuillez préciser si d'autres sommes se sont accumulées après le 28 février 2007.

Référence : **GI-16, Document 1, page 22**

Demande:

13. Veuillez préciser si ce programme est disponible pour les immeubles abritant des appartements détenus en copropriété.

Référence : **GI-16, Document 1, page 25**

Demande:

14. Veuillez expliquer les raisons justifiant le fait que ce programme n'est pas disponible pour les promoteurs désirant construire des immeubles dont les appartements sont détenus en copropriété.

Référence : **GI-16, Document 1, page 29**

Demande:

15. Veuillez élaborer sur la possibilité de réaliser une analyse énergétique Rénoclimat dans un immeuble comprenant six appartements détenus en copropriété.

Référence : **GI-16, Document 1, pages 35 et 36**

Demande:

16. Veuillez élaborer sur la possibilité d'offrir la même aide financière à un promoteur ou à un constructeur qui souhaiterait installer des systèmes de récupération de la chaleur des eaux grises lors de la construction d'immeubles en copropriété.

Référence : **GI-16, Document 1, pages 37**

Demande:

17. Veuillez préciser si cette aide financière de 450 \$ sera également disponible pour les appartements détenus en copropriété.

Référence : **GI-16, Document 2**

Demande:

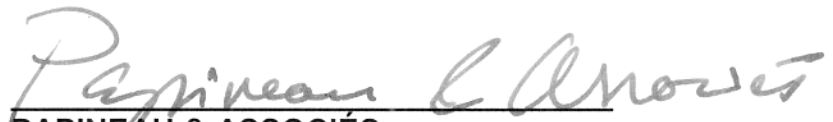
18. Dans sa stratégie d'intervention destinée aux entrepreneurs, Gazifère ne semble pas consciente de la place de plus en plus importante des immeubles à appartements détenus en copropriété dans le marché de la construction au Québec. Étant donné ce fait, veuillez préciser quels efforts Gazifère entend déployer pour rejoindre le secteur de la copropriété et, tout particulièrement, les nombreux entrepreneurs en construction actifs dans ce domaine.

Référence : GI-19, Document 2.2, page 1

Demandes:

19. Veuillez élaborer sur les raisons expliquant les écarts considérables se rapportant au taux de gaz perdu pour les années 2002 à 2006.
20. Veuillez fournir les mêmes données par la société-mère de Gazifère, c'est-à-dire Enbridge.
21. Veuillez expliquer les écarts entre les données de Gazifère et celles d'Enbridge pour la période couvrant les années 2002 à 2006.
22. Veuillez fournir les données comparatives, dont disposent Gazifère, sur les taux de gaz perdu de d'autres distributeurs gaziers nord-américains.
23. Étant donné les sommes importantes en jeu pour les clients de Gazifère, veuillez élaborer sur les efforts entrepris par le distributeur gazier pour ramener ce taux à un niveau acceptable et ce, en comparaison avec d'autres distributeurs gaziers nord-américains.

Montréal, ce 17 septembre 2007


PAPINEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de l'intervenant RGCQ